UNIVERSITE
JEAN LOROUGNON GUEDE

GRIEPE Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Ecologie du Paysage et en Environnement

L'immigration : principale cause de l'occupation illégale de la Forêt Classée du Haut-Sassandra

Note scientifique | 27 octobre 2018

Des chercheurs de l'Université Jean Lorougnon Guédé ont identifié les acteurs impliqués dans l'occupation illégale de la Forêt Classée du Haut-Sassandra (FCHS) située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Des études menées de décembre 2017 à février 2018 dans cette forêt classée, ont montré que des populations étrangères et principalement celles venues du Burkina Faso sont les principaux infiltrés de ce domaine protégé. Elles s'y sont installées pour mettre en place des plantations cacaoyères.

L'infiltration des domaines protégés par les populations fait événement dans les médias en Côte d'Ivoire. En effet, les périodes de crises de 2002 à 2011 ont été fortement préjudiciables aux aires protégées en Côte d'Ivoire. Pendant ces périodes de crise, les populations ont profité de l'absence des autorités en charge de la surveillance des forêts, pour infiltrer les domaines protégés ivoiriens comme la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS). Ce domaine protégé a ainsi perdu près de 70 % de sa superficie forestière au profit des plantations cacaoyères. Cependant jusqu'à ce jour aucune étude spécifique n'a été réalisée sur l'origine des cacaoculteurs clandestins de la FCHS. Par ailleurs les pratiques culturales adoptées par ceux-ci n'ont pas été documentées.

Situation de la FCHS en Côte d'Ivoire

De la migration à la colonisation des domaines protégés

Dans cette étude, les chercheurs ont procédé par des enquêtes sociodémographiques auprès des paysans et par des observations directes au sein de la FCHS afin de déterminer le profil des populations infiltrées. Après dépouillement et analyse des données, les résultats ont montré que 09 infiltrés sur 10 sont originaires du Burkina Faso plus spécifiquement du pays Mossi. Près de 66 % de ces paysans sont les jeunes de 25 à 35 ans qui ont abandonné les études pour faire fortune en Côte d'Ivoire.

© Photo Timité, 2018

Paysans résidant au sein de la FCHS

© Photo Timité, 2018

Clandestins burkinabés transportant le cacao dans la FCHS

Arrivés dans ce pays, et face au déficit de surveillance de la FCHS par le gestionnaire (SODEFOR) à cause des crises socio-politiques de 2002 à 2011, ces populations se sont directement installées dans la forêt soit par libre intrusion ou par le biais de leurs confrères déjà installés dans la FCHS. La couverture forestière de cette forêt a ainsi été progressivement détruite au profit de l'exploitation agricole. Les raisons de cette infiltration sont donc d'ordre économique.

Les infiltrés mettent en culture particulièrement le cacaoyer. Cependant, ils ne maitrisent pas les techniques culturales adéquates de mise en place d'une plantation cacaoyère. A cause de leur statut de clandestin, les paysans ne reçoivent aucun encadrement sur les bonnes techniques culturales préconisées par les structures agronomiques. Les fèves utilisées sont donc non sélectionnées et mises directement en terre sous les arbres. Ignorant les fréquences et des techniques d'entretien qu'ils trouvent très laborieuses, ces paysans privilégient l'utilisation de produits phytosanitaires non homologués. Pourtant la production cacaoyère issue de la FCHS contribue substantiellement au maintien de la place de la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur mondial.
Par ailleurs, du fait de la méconnaissance des usages des espèces végétales, ces paysans infiltrés conservent très peu d'espèces dans leurs plantations cacaoyères. La mise en place des plantations se fait donc par un abattage presque systématique des arbres.

Une déforestation pour la culture du cacaoyer toujours en cours

La majorité plantations ont des âges qui varient de 2 à 9 ans. Une proportion de jeunes plantations existe donc dans cet espace déjà fortement anthropisé. Les observations faites sur le terrain ont permis de constater que la mise en place de plantations se poursuit encore au sein de la FCHS. Malgré les représailles des agents en charge de la surveillance de la forêt, certains paysans y résident toujours. Par ailleurs, des clandestins de plus en plus jeunes continuent d'affluer dans la FCHS.

© Photo Timité, 2018

Aperçu d'une jeune plantation cacaoyère au sein de la FCHS

Quel avenir pour la FCHS ?

Pour une reprise de la couverture forestière de la FCHS, l'interdiction de nouveaux défrichements permettra de maintenir dans ce milieu, un minimum d'écosystème forestier qui aidera plus tard à une reconstitution naturelle de cette forêt. Cette mesure ne peut se faire que par la relocalisation des occupants de la FCHS. Avant et après la relocalisation, la sensibilisation des populations devrait être continue. Les populations relocalisées devraient aussi être associées aux différentes activités de reconstitution de la FCHS, comme les opérations de reboisement. De même, les paysans clandestins devraient être soutenus dans la mise en place et la gestion d'activités génératrices de revenus qui compenseraient les pertes causées par l'abandon de la culture cacaoyère au sein de la FCHS.

Contacts

Université Jean Lorougnon Guédé. Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Ecologie du Paysage et en Environnement (GRIEPE). BP 150 Daloa. www.GRIEPE.net Tel. +225 49648867 / +225 48792783. info@griepe.net / byssabas@yahoo.fr

Référence

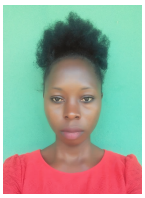

TIMITE Nakouana (2018). Caractérisation agronomique des plantations cacaoyères au sein de la forêt classée du Haut-Sassandra (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire). Mémoire de Master en Sciences de la Vie et de la Terre. Université Jean Lorougnon Guédé. Direction scientifique : Dr BARIMA Y. S. Sabas.

Remerciement

Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet RN-FCHS (Programme SEP2D) coordonnée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).